

■ Vias ■

Transport scolaires rentrée 2019-2020 : dossiers d'inscriptions



Généralités et nouveautés de la rentrée :

Hérault Transport inscrit tous les élèves de l'Hérault désirant bénéficier du transport scolaire pour la rentrée de septembre 2019, quel que soit le réseau de transport utilisé : réseau interurbain (Hérault Transport) ou réseaux urbains (Cap Bus) ainsi que les lignes SNCF régionales.

Hérault Transport attribue les droits à subvention pour les élèves qui respectent les conditions d'attribution définies dans le règlement de transport scolaire (le règlement peut être téléchargé sur le site d'Hérault Transport), en particulier les conditions cumulatives suivantes :

- Elève âgé de 3 ans et plus,
- Distance supérieure à 3 km entre le domicile de l'élève et son établissement,
- Respect de la carte scolaire jusqu'au collège en ce qui concerne l'établissement fréquenté.

Tous les élèves voyageant sur le réseau Hérault Transport doivent joindre au dossier d'inscription, une photo qui sera utilisée pour la confection de leur carte d'abonnement. Une nouvelle carte « Lio Hérault Transport » sera diffusée pour cette rentrée, les élèves disposant déjà d'une carte d'abonnement en recevront également une nouvelle et doivent donc renvoyer une photo. La carte pourra ensuite être conservée et rechargée pendant 5 ans.

A qui remettre le dossier d'inscription ?

Les dossiers d'inscription délivrés par la mairie concernent :

- Les élèves qui n'étaient pas inscrits au transport scolaire en 2018/2019,
- Les élèves de terminale redoublant leur scolarité de terminale en 2019/2020.

Les élèves déjà inscrits au transport scolaire cette année (2018/2019) ont reçu un dossier de renouvellement d'inscription par correspondance, à

domicile, début juin ou un courriel d'invitation à renouveler leur inscription en ligne. Ils ne doivent donc pas retirer un dossier en mairie.

Attention ! Les élèves en classe de terminale en 2018/2019 ne reçoivent pas de dossier. En cas de redoublement, ils doivent retirer un dossier vierge à la mairie.

Les élèves peuvent s'inscrire par internet sur le site herault-transport.fr en lieu et place d'un dossier papier, depuis le lundi 3 juin, y compris pour une 1ère inscription. Les pièces à joindre seront alors transmises au format PDF ou JPEG. Dans ce cas ne pas envoyer le dossier papier, il ferait doublon.

Le dossier d'inscription à remettre à l'élève est constitué de 3 documents :

- Un dépliant d'information générale « Guide du Transport Scolaire »,
- Une fiche recto-verso « Guide Pratique »,
- Une fiche d'inscription à remplir par la famille.

Que faire du dossier une fois rempli ?

Les élèves qui s'inscrivent directement en ligne n'ont pas de dossier papier à retourner.

Pour un dépôt de dossier papier, seule la fiche d'inscription dûment complétée et signée et les pièces justificatives à joindre, agrafées à la fiche, doivent être retournées.

Les dossiers papier (nouvelle inscription ou renouvellement) complétés peuvent être déposés :

- Soit en mairie du domicile jusqu'au 10 juillet 2019
- Soit dans les agences des réseaux urbains (TAM à Montpellier, Agence Beemob à Béziers, Espace Mobilité SAM à Sète).

Après le 10 juillet 2019, tous les dossiers papiers (nouvelle inscription ou renouvellement) complé-

Journées Interco's

Sur invitation de Jordan DARTIER, maire de Vias et vice-président de l'Agglo Hérault Méditerranée, 'délégué au Tourisme, le littoral sera à l'honneur des prochaines Journées Interco's organisées du 11 au 14 juin 2019, sur le territoire de l'Agglo Hérault Méditerranée, en étroite collaboration avec l'Agglo Hérault-Méditerranée.

Le thème général de ces séances de travail portera sur : « Alchimie entre terre & mer : quelles solutions pour nos territoires ? » avec des sous-thèmes : « Le littoral : quel urbanisme pour demain ? / L'aménagement des ports et ses répercussions économiques sur le territoire / Le développement de nos territoires : l'implication de tous ! ». Il conviendra en effet de réfléchir sur les stratégies d'aménagement les plus appropriées pour nos territoires littoraux soumis à de nombreuses et fortes contraintes (changement climatique, évolution/dégradation naturelle, activité humaine, réglementation complexe, pression démographique...).

Ces journées seront présidées par Mikidache HOUMADI, président d'Interco' Outre-mer et Gilles D'ETTORE, président de l'Agglo Hérault-Méditerranée.

S'adressant aux élus et services des collectivités d'Outre-mer et de métropole, aux services de l'Etat et aux organismes publics et privés concernés par les questions littorales, elles accueilleront de nombreux élus, maires et présidents d'intercommunalités d'Outre-mer et de l'Agglo Hérault Méditerranée, ainsi que des parlementaires sensibilisés aux problématiques littorales.

La participation de Thani MOHAMED SOILHI, vice-président du Sénat et sénateur de Mayotte et celle de Jean-François RAPIN, président de l'ANEL, sénateur du Pas-de-Calais, et conseiller régional des Hauts de France, sont annoncées.

La présence de nombreux partenaires et institutions devrait

contribuer au succès de ces travaux : ANEL, Littocéan, CEREMA, Conservatoire du Littoral, DGOM, SGMer, Suez, AMF, AdCF...

La diversité des intervenants marquera cette session 2019, conduira et enrichira les débats durant ces 3 jours. Chacune des journées traitera de questions importantes pour l'aménagement des territoires ultramarins et métropolitains.

Elles débuteront le mardi 11 juin par une visite du territoire de l'Agglo Hérault Méditerranée et des grandes réalisations communautaires. Elles continueront par des travaux en salles et autres visites de sites alternant témoignages d'élus et visions d'experts. Une large place sera laissée aux débats pour offrir une réflexion constructive de l'aménagement futur de nos littoraux.

Interco' Outre-mer

CCPT- Rue PPF

BP 74- 97 615 Pamandzi

www.interco-outremer.fr/

contact@interco-outremer.fr

A propos d'Interco' Outre-mer : Interco' Outre-mer fédère les intercommunalités et structures à vocation intercommunales des territoires de la Guyane, Martinique, Guadeloupe, La Réunion et Mayotte autour d'enjeux communs, tout en tenant compte des réalités spécifiques à chaque territoire. <http://www.interco-outremer.fr/>. Elle porte la voix des intercommunalités et structures intercommunales ultramarines en promouvant la coopération et les interactions entre elles. Elle assure la représentation de ses membres auprès des pouvoirs publics nationaux et des institutions qui les concernent. Elle participe aux débats nationaux à travers l'existence de partenariats. Chaque année Interco' Outre-mer organise des manifestations sous forme de journées d'étude (ou congrès) permettant de dialoguer et d'être force de propositions sur les problématiques intercommunales.

tés doivent être retournés :

- Soit par correspondance auprès d'Hérault Transport à l'adresse : Hérault Transport Inscriptions Transport Scolaire 148 Avenue du Professeur Viala Parc Euromédecine II - CS 34303 34193 Montpellier Cedex 5
- Soit déposés directement auprès du

service Accueil d'Hérault Transport, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h. Accueil Spécial Rentrée Scolaire - Du 26 août au 6 septembre 2019 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Contact : Tél. : 04 34 888 999

Mail : info@herault-transport.fr